

Intervention Charles Julliard 1

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier chaleureusement les intervenants pour la qualité et la profondeur des propos qu'ils ont partagés. Deux thèmes majeurs ont émergé de ces discussions : d'une part, la question de la souveraineté à l'ère du cyberspace, et d'autre part, celle de la cyberdéfense face aux droits des citoyens.

Souveraineté et cyberspace

Commençons par la notion de souveraineté appliquée au cyberspace. Traditionnellement, la souveraineté s'exerce sur un territoire défini, par rapport à un peuple et sous l'autorité d'un État. Mais cette conception peut-elle encore être pleinement appliquée lorsque nous parlons du cyberspace ? Ce dernier dépasse les frontières physiques et interconnecte le monde de manière si profonde qu'il remet en question notre capacité à agir de façon autonome.

Dans ce contexte, une question fondamentale se pose : partageons-nous, au sein de nos gouvernements, de nos parlements et plus largement dans nos pays occidentaux, une vision commune de ce qu'est la souveraineté à l'ère numérique ? Et dans un monde où l'interconnexion est à la fois une richesse et une vulnérabilité, pouvons-nous encore espérer nous défendre seuls ?

À ce titre, je m'adresse à M. Lespescheux : ne serait-il pas pertinent de réfléchir à une convention internationale ou à la création d'une agence mondiale dédiée, qui nous permettrait d'agir collectivement et efficacement dans cet espace ? Par ailleurs, la notion de « cloud souverain » est-elle encore pertinente dans un environnement aussi interdépendant ?

Pour illustrer ces réflexions, je me suis fait l'auteur d'une motion dans mon parlement, visant à examiner la création d'un cloud souverain en Suisse. Bien que cette motion n'ait pas encore été débattue, je reste convaincu de la nécessité de protéger nos données. Cependant, cette ambition se heurte à la réalité complexe de l'interconnexion des réseaux.

Cyberdéfense et droits des citoyens

Le deuxième thème abordé, tout aussi crucial, concerne la cyberdéfense et son impact sur les droits des citoyens. Comment équilibrer la sécurité collective avec le droit fondamental à la sphère privée ?

M. Didier Danet a évoqué le concept de lutte informatique offensive. Cela soulève des interrogations légitimes : contre qui ces actions offensives seraient-elles menées, et dans quel cadre juridique ? Dans un État de droit, peut-on justifier des actions offensives en dehors d'un conflit formellement reconnu par le droit international public ?

Ces questions, bien que complexes, méritent toute notre attention. Si nous ne pouvons pas apporter de réponses définitives aujourd'hui, je suis convaincu qu'elles devront faire l'objet de débats approfondis dans un avenir proche.

En conclusion, ces réflexions illustrent la nécessité d'un dialogue continu sur des enjeux où la souveraineté, la sécurité et les droits fondamentaux sont en tension. Je suis certain que ces discussions enrichiront notre compréhension collective et, espérons-le, aboutiront à des solutions concertées et innovantes.

Je vous remercie de votre attention.